ABELHA IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social :15,rue de Chaillol,
05500 SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
830 094 504 RCS GAP

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,

Le 17 octobre

La société LES BONBONNIERES représentée par son président Mr Clément JAVENEAU,

Agissant en qualité d'associé unique de la société ABELHA IMMOBILIER sus-désignée, décide :

DECISION UNIQUE

L'associé unique prend acte du décès de Mme Christel GAUTIER en date du 3 octobre 2025 Présidente et nomme, Mr Guillaume GALVIN né le 9 septembre 1991 à GAP 05000 demeurant 3 rue de Villeneuve 05000 GAP en remplacement pour une durée indéterminée, à compter rétroactivement du 3 octobre 2025, en qualité de Président.

Nonobstant toute disposition contraire, l'adoption par le président de l'une quelconque des décisions suivantes est subordonnée à l'accord préalable de l'associé unique :

- souscription de tout nouveau passif supérieur à cinq mille (5.000) €uros,
- création, acquisition ou prise de participation, dans toute entité, société, ou structure,
- constitution de toute sûreté sur l'un quelconque des actifs,
- conclusion ou résiliation de tout contrat de travail,

- opération d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à cinq mille (5.000) €uros,
- vente et mise en location gérance du fonds de commerce,
- conclusion de tout contrat de location financière ou de leasing.

Mr Guillaume GALVIN conservera durant son mandat social le contrat de travail dont il dispose actuellement et ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et le Président.

L'associé Unique
La société LES BONBONNIERES
Mr Clément JAVENEAU

Le Président
Mr Guillaume GALVIN

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Bon pour acceptation des fonctions
de Président